



Des femmes et des hommes
pour votre bien

HONORAIRES SUR PRESTATIONS CONCERNANT L'IMMOBILIER

TRANSACTION

Jusqu' à 50.000 euros 12% TTC*
avec un minimum d'honoraires de 3.100 euros TTC par transaction.

Exemple pour un prix de 50.000 euros : honoraires de 5.900 euros.

De 50.001 euros à 75.000 euros 10% TTC*

Exemple pour un prix de 75.000 euros : honoraires de 8.300 euros.

De 75.001 euros à 95.000 euros 8% TTC*

Exemple pour un prix de 95.000 euros : honoraires de 9.850 euros.

De 95.001 euros à 135.000 euros 7% TTC*

Exemple pour un prix de 135.000 euros : honoraires de 12.600 euros.

De 135.001 euros à 235.000 euros 6% TTC*

Exemple pour un prix de 235.000 euros : honoraires de 18.550 euros.

A partir de 235.001 euros 5% TTC*

Exemple pour un prix de 600.000 euros : honoraires de 36.800 euros.

Exemple pour un prix de 900.000 euros : honoraires de 51.800 euros.

** Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, ils sont calculés par tranches de 5.000 euros sur le prix total de la vente hors droits d'enregistrement.*

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence titulaire du mandat initial.

Barème en vigueur au 3 mai 2017, taux de TVA à 20 %

Barème susceptible de modifications en fonction de l'évolution du taux de TVA

Une facture est obligatoirement délivrée à partir de 25 euros.

Agence ouverte 6 jours sur 7